

Nos entretiens ont donc porté sur toute une gamme de sujets, car il ne fait aucun doute que l'union entraînera pour Terre-Neuve de multiples et importants changements d'orientation. Plusieurs de ces questions furent discutées en 1947 par le Comité de la Convention nationale qui examina, avec les représentants de votre Gouvernement, la possibilité de trouver une base d'union juste et équitable avec le Canada. Les arrangements proposés à la Convention nationale après ces entretiens firent l'objet d'un débat au sein de la Convention, puis furent présentés au peuple, qui, en juillet dernier, lors d'un referendum, vota à la majorité en faveur de l'union avec le Canada. En conformité de la promesse que le Gouvernement du Royaume-Uni avait faite à la population avant le referendum, notre délégation a été désignée pour discuter et arrêter en détail les conditions de l'union. En signant aujourd'hui ces conditions, nous savons, en tant que représentants de Terre-Neuve, qu'elles répondent mieux encore aux besoins de la nouvelle province projetée que n'y répondaient les conditions proposées au peuple lors du referendum, et nous sommes d'avis qu'elles assureront au gouvernement provincial une période de stabilité financière.

La signature de ce document est un événement d'une grande importance historique. Les dispositions de cet instrument constitutionnel seront probablement examinées et interprétées en de nombreuses occasions par les tribunaux; ses clauses d'ordre financier donneront probablement lieu à de nombreuses réclamations et contre-réclamations. Mais sa principale importance réside en ce qu'il consigne un accord, entre les représentants des deux pays, en vertu duquel ces derniers s'unissent en un seul pays dont la population jouira d'une citoyenneté commune et progressera de concert, dans la force de l'unité, vers un avenir qu'elle envisage avec confiance. La cérémonie de ce jour revêt une importance particulière du fait de l'insuccès des tentatives antérieures, à la suite desquelles Terre-Neuve était restée seule, à la frange d'un grand pays qui croissait et en dimensions et en importance. La cérémonie d'aujourd'hui marque une étape nécessaire et importante dans la réalisation finale du rêve des Pères de la Confédération, qui avaient souhaité de voir une nouvelle et grande nation occupant toute la moitié septentrionale du continent. Le 31 mars prochain, une fois obtenues l'approbation de votre Parlement et celle du Gouvernement de Terre-Neuve, ainsi que la confirmation du Gouvernement du Royaume-Uni, ce rêve sera intégralement réalisé.

L'union entraînera des changements pour beaucoup d'habitants de Terre-Neuve. Grâce à l'union, un grand nombre d'entre eux entrevoient avec confiance un magnifique avenir; un grand nombre, d'autre part, considèrent plutôt que les destinées de Terre-Neuve seraient mieux assurées par la population même de Terre-Neuve, constituée en entité distincte parmi les nations. Comme dans le cas de bien d'autres accords de ce genre, le résultat tiendra pour une large part à la volonté de succès des deux parties. La population de Terre-Neuve retirera de cette union, sans aucun doute, de sensibles bénéfices; elle contribuera aussi dans une grande mesure au développement du Canada.

Nous sommes fiers, nous, les représentants de Terre-Neuve, de participer à cet événement mémorable. Nous pouvons vous assurer que Terre-Neuve et ses habitants joueront leur rôle dans la vie canadienne, et nous avons confiance dans le désir évident de votre Gouvernement et de votre population de voir notre pays et notre peuple trouver leur place dans cette grande union en tout bonheur et toute prospérité.

Le 11 décembre 1948